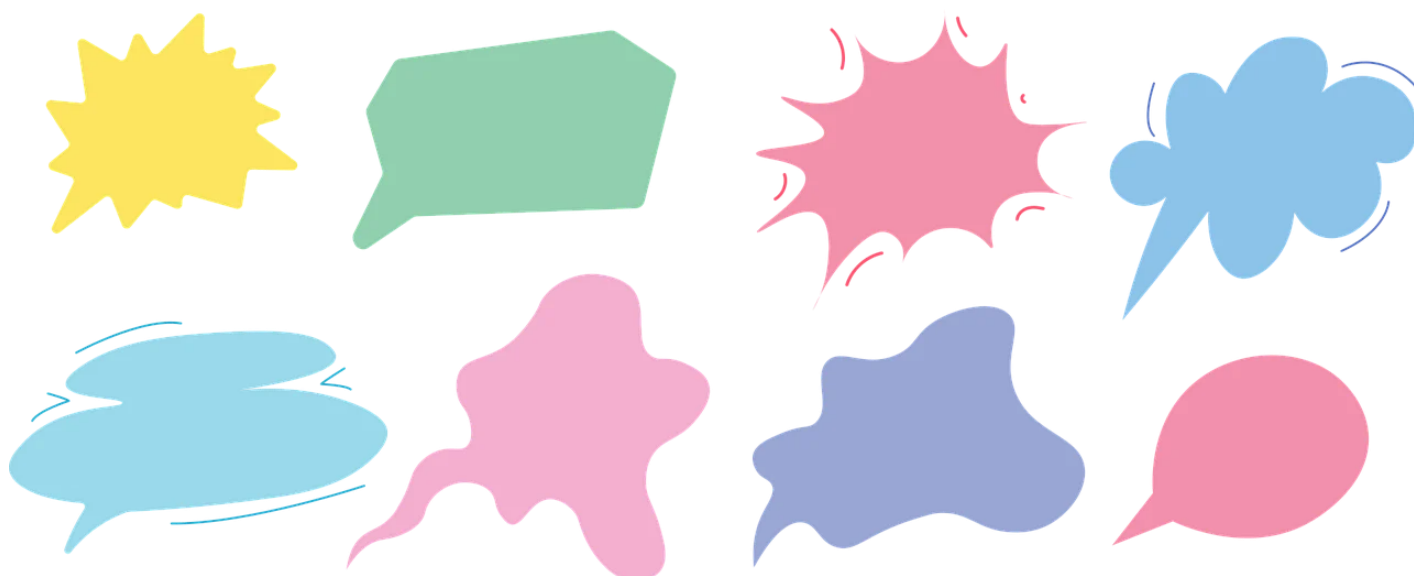


Changer l'expérience de l'école pour les enfants en situation de handicap



Le conseil des enfants du CNCPH

① Présentation du conseil des enfants

Tous les enfants ont le droit de s'exprimer, de donner leur avis, d'être écoutés et entendus et de participer aux débats. Ce droit est inscrit dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies qui a été signée par la France en 2010.

C'est dans ce cadre que le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) a créé son conseil des enfants. C'est un lieu où les enfants en situation de handicap discutent et font **des propositions sur les sujets qui les concernent**.

Il est composé de **12 enfants en situation de handicap entre 8 ans et 12 ans** qui représentent une diversité de situations (âge, genre, lieu d'habitation, handicap...).

Le conseil des enfants fait des propositions aux membres du CNCPH et aux personnes qui travaillent pour améliorer le quotidien des personnes handicapées (acteurs politiques, administrations, etc.).

Les 6 ateliers de travail du conseil des enfants ont eu lieu durant l'année scolaire 2025-2026 au ministère des solidarités.

② Thème de l'année 2025-2026 : la communication à l'école

La thématique choisie par les enfants pour l'année 2025-2026 est la **communication à l'école** : la communication entre les enfants, la communication avec les adultes, l'accessibilité des supports pédagogiques, etc.

Afin de nourrir leurs réflexions, des experts ont été auditionnés par les enfants :

- Sébastien Mounié, haut-fonctionnaire handicap et inclusion du ministère de l'Education nationale.
- Jean-Bernard Alcaras, adjoint au chef du bureau de l'école inclusive (ministère de l'Education nationale, direction générale de l'enseignement scolaire).

Lors des premières séances de travail, d'autres thématiques ont été discutées. Les enfants ont tenu à les partager en vue de leur prise en compte dès à présent ou dans d'éventuels travaux futurs du conseil des enfants. Elles sont indiquées en annexe.

③ Restitution des travaux du conseil des enfants

Les travaux du conseil des enfants sont présentés lors de **l'assemblée plénière du CNCPH du 22 juin 2026**. Ils sont composés :

- de la présente **contribution du conseil des enfants**,
- d'une **illustration** (« sketchnote »).

Le conseil des enfants a également été auditionné le mercredi 6 mai 2026 dans le cadre du **groupe de travail « Ecole pour tous » de la Conférence nationale du handicap 2026**.

La communication à l'école : constats et propositions du conseil des enfants du CNCPH

① Les relations et la communication avec les autres élèves

A. LES CONSTATS

1. Les membres du conseil des enfants constatent une **difficulté à expliquer leur handicap aux autres enfants** et à s'intégrer parmi eux. Cette difficulté peut s'exprimer par une mise à l'écart, des moqueries voire du harcèlement (par exemple, des questions intrusives et volontairement répétitives).

Témoignages :

« Ça ne me dérange pas d'expliquer mon handicap aux autres élèves, mais je ne sais pas comment faire. J'aimerais apprendre à leur expliquer ».

« Il y a des personnes qui me demandent ce que j'ai. Ces questions me dérangent, ils me posent la même question tous les jours. Ce sont des questions trop personnelles, ça ne les regarde pas. »

« Il y a un nouveau garçon qui est arrivé dans mon école. Il a un handicap mental, il est sympa. Je pourrais l'aider et parler aux autres pour essayer de mieux expliquer son handicap, mais je ne sais pas comment faire. »

2. Des **problèmes de communication avec les autres élèves** sont souvent évoqués par les enfants du conseil pour faire connaissance avec eux, jouer ou demander de l'aide.

Témoignages :

« Souvent on joue avec les copains et les copines sourdes et nous aimerions faire du lien avec les entendants, mais ils refusent. Ils pensent que cela va provoquer des problèmes de communication. Ils sont bloqués, mais pas nous. Ils refusent de jouer avec nous. Comment faire du lien avec les entendants ? »

« Je peux être mal à l'aise de demander quelque chose, comme ramasser un objet, par exemple. »

« J'ai l'impression que ma classe m'exclut. Le prof a demandé pourquoi aux élèves. Ils ont répondu qu'ils ne savent pas comment m'aider. Le fait de libérer la parole a eu des effets ».

3. Certains enfants du conseil signalent des **difficultés à communiquer et à jouer avec d'autres enfants en situation de handicap** qui ont des comportements qui peuvent être imprévisibles ou violents.

Témoignages :

« Dans ma classe il y a une élève en situation de handicap mental qui a un décalage trop gros par rapport à nous. Parfois, je joue avec elle pour qu'elle ne soit pas seule. Mais je m'ennuie ».

« J'ai une amie en situation de handicap dans mon école qui a des comportements dangereux qui la font rigoler. Elle me donne des gifles et me met en danger ».

B. LES PISTES DE SOLUTIONS

1. En tant qu'enfant, comment parler de son handicap aux autres ?

- Apprendre à bien expliquer son handicap.
- Poser des limites quand on ne veut pas ou qu'on ne veut plus répondre aux questions. On n'est pas obligé d'expliquer son handicap.
- Discuter avec les amis qui se moquent de nous, leur dire ce qu'on ressent.

2. Comment communiquer avec les autres ?

- Adapter les moyens de communication en fonction du handicap : langue des signes française (LSF), communication alternative et améliorée (CAA), oraliser pour les non/mal-voyants...
- Proposer des alternatives aux jeux qui nous excluent. Par exemple : loup texture au lieu de loup couleur.
- Faire des sensibilisations pour toute l'école : ateliers, semaine du handicap avec la présentation d'un handicap par jour. L'enfant peut témoigner mais n'est pas le seul expert de son handicap à prendre en charge ce travail de pédagogie.
→ Exemple : sensibilisation par des psychologues et des enseignants spécialisés, atelier braille pour sensibiliser au handicap visuel.
- En tant qu'enfant, demander à un adulte de confiance de nous aider.
- En tant qu'enfant, dire à ses camarades et aux adultes qu'on est capables de faire seul.

② Les relations et la communication avec les adultes

A. LES CONSTATS

1. Des enfants du conseil signalent un **manque d'accompagnement des adultes et de compréhension de leur situation de handicap**. Ils ressentent parfois qu'on ne s'occupe pas assez d'eux en fonction de leurs besoins.

Témoignages :

« J'aurais voulu que ma maîtresse prenne en compte mon handicap ».

« Dans une école, il y avait une maîtresse qui ne voulait pas croire que j'avais un handicap quand ma mère lui demandait des adaptations. Comme mon handicap était invisible, je n'avais pas d'aménagements. Pourquoi les professeurs ne prennent pas en compte les handicaps invisibles ? »

2. Le **manque de confiance et de communication entre l'adulte et l'enfant** peut créer une situation où **l'enfant n'ose pas exprimer ses besoins**.

Témoignages :

« Je ne pourrais pas répondre à ma maîtresse parce que je n'ose pas ».

« Il y a des adultes qui ne font pas ce qu'il faut », il faut se tourner vers les « bons adultes » pour demander de l'aide.

« Mon AESH ne veut pas que je lui dise comment améliorer les choses. »

3. **Les enfants constatent une inégalité de traitement** en leur faveur ou en leur défaveur qui contribue parfois à les mettre à l'écart de la classe. Les AESH peuvent aussi être un frein pour se faire des amis.

Témoignages :

« Pourquoi les professeurs nous traitent comme des chouchous ou moins bien que les autres ? »

« Ma sœur a eu des aménagements et une évaluation, et à la fin elle a vu que le prof lui avait enlevé des points parce qu'elle a eu des aménagements. »

« En CE1, ma maîtresse a mis une punition générale pour toute la classe pour bavardage sauf pour moi. Elle pense que ça m'arrange alors que pas du tout ! A cause de ça il peut y avoir du rejet. »

4. Les enfants signalent que **les adultes ne leur font pas suffisamment confiance et ne croient pas en leurs capacités**. Par exemple :

- Les AESH font certains exercices à la place de l'élève.
- Pendant la récréation, les adultes (enseignants et AESH) imposent de rester en classe ou d'aller dehors, alors que les enfants voudraient pouvoir choisir.

Témoignage :

« J'ai eu des problèmes avec mon AESH. Il y a des choses qu'elle ne me laisse pas faire, elle fait à ma place. »

« Faites-nous confiance, on connaît nos besoins ! »

5. Les enfants alertent sur des comportements inappropriés d'adultes : **ils sont parfois trop intrusifs, ne respectent pas toujours la vie privée** en montrant trop de curiosité, ou encore **ne leur parlent pas de manière respectueuse**.

Témoignages :

« Mon AESH ne m'autorisait pas à lire pendant la récréation. Mon père lui a laissé un message. Et ensuite elle m'a dit : « tiens, tu veux ton livre, princesse », sur un ton pas très amical. »

« Ma maîtresse m'a demandé de faire un exposé sur mon handicap et m'a posé des questions sur ma vie privée qui m'ont blessé. Pourquoi les adultes sont trop curieux ? ».

6. Les enfants signalent que les adultes qui les **accompagnent ne sont pas assez formés au handicap**, particulièrement les enseignants et les AESH, qui devraient aussi être formés aux compétences scolaires.

7. Les enfants regrettent le **manque d'AESH** et les **changements constants d'AESH** qui les forcent à s'adapter sans cesse, et parfois à être amenés à demander de l'aide à leurs camarades de classe.

Témoignage :

« L'enfant est au service du service alors que le service devrait être au service de l'enfant. »

B. LES PISTES DE SOLUTIONS

Qu'est-ce qu'un adulte idéal ?

- Il donne des conseils aux autres élèves et aux enseignants pour que cela se passe bien.
- Pas de préférence : ils ne doivent nous mettre ni en avant, ni à l'écart.
- Ils ne doivent pas faire de remarques désobligeantes.
- Ils prennent les enfants au sérieux.
- Ils ne doivent pas faire de discrimination. Les enfants en situation de handicap doivent avoir les mêmes droits que les autres (exemple : pouvoir lire à la récréation).
- Ils ne doivent pas hésiter à poser des questions pour connaître les besoins des enfants.
- Ils doivent écouter et respecter la parole des experts.

Qu'est-ce qu'une AESH idéale ?

- Elle est formée au handicap et aux exigences scolaires.
- Elle écoute les besoins des élèves.
- Elle connaît bien les élèves dont elle s'occupe.
- Elle est sympathique.
- Elle s'adapte aux enfants.
- Elle ne fait pas de remarques désobligeantes.
- Elle est attentive.

- Elle reste plusieurs années avec le même enfant.
- Elle est là quand les enfants en ont besoin mais leur laisse de l'espace quand ils le souhaitent.
- Elle doit tenir compte du handicap. Elle ne demande pas à l'enfant de faire des choses impossibles ou très difficiles.

Quelle formation doivent avoir les enseignants et les AESH ?

- Ne pas découvrir le handicap sur le terrain avec l'enfant et connaître les bonnes adaptations.
- Les AESH doivent être spécialisés par typologie de handicap.
- A la rentrée, l'enseignant doit suivre au moins une journée de formation pour mettre en place les adaptations et pouvoir enseigner en fonction du handicap (quels documents, quelles adaptations, ...) des élèves qu'il va avoir dans sa classe.
- Une formation en présentiel et pas uniquement à distance.
- Il doit y avoir une vraie relation entre l'enseignant et l'AESH pour parler des adaptations nécessaires, chacun dans leur domaine respectif (vie pratique pour l'AESH et disciplines scolaires pour l'enseignant). Chacun a son importance et ils doivent communiquer entre eux.

Comment les enfants peuvent-ils communiquer leurs besoins aux adultes ?

- Ils peuvent dire ce qu'ils ressentent : discuter avec les adultes, poser des limites.
- Ils peuvent prévenir un adulte de confiance quand ils ont un problème qu'ils n'arrivent pas à résoudre seuls.
- Ils peuvent demander de l'aide et verbaliser leurs besoins (car les adultes ne peuvent pas toujours deviner).
- Ils peuvent poser des limites quand ils veulent être plus autonomes.

Comment les enfants peuvent-ils être plus à l'aise avec les adultes qui les accompagnent ?

- Certains adultes les mettent en confiance, sont attentionnés : les enfants se sentent à l'aise.
- Pour que les enfants soient à l'aise, il faut que les adultes leur laissent de l'autonomie.
- Quand les enfants ne sont pas à l'aise avec un adulte, ils peuvent se tourner vers un autre adulte de confiance. Il leur est possible de dire qu'ils ne se sentent pas bien avec un adulte.

Témoignages :

« Il faut que chaque enfant puisse s'exprimer. Nous avons le droit de vivre dans le calme et de ne pas être stressés ».

③ Changer l'organisation de l'école

A. LES CONSTATS

1. Les enfants constatent que tous les **établissements scolaires ne sont pas entièrement accessibles**. Les cours de récréation, par exemple, ne sont pas toujours accessibles.

Témoignages :

« Il y a des problèmes d'accessibilité : des bosses dans la cour, des obstacles, des escaliers qui glissent ».

« Dans mon école, quand je suis arrivée, il n'y avait pas beaucoup de moyens d'accessibilité et maintenant il y a des indications en braille sur la porte des classes, par exemple. Par contre, ces indications ne sont pas mises à jour ».

2. Les **activités proposées à l'école ne sont pas adaptées à tous les élèves**. Par exemple, les jeux ou les activités sportives ne sont pas systématiquement adaptés au handicap. Cela conduit à mettre des élèves en situation de handicap à l'écart. Cela peut aussi les mettre en danger, ou créer un sentiment d'insécurité.

3. Les **supports et le matériel scolaire ne sont pas suffisamment adaptés** : il peut y avoir des refus de transcription, des délais trop longs pour obtenir des aménagements, ou encore un manque de financement pour les logiciels accessibles. Il n'est pas toujours possible de bénéficier des mêmes aménagements durant les examens que ceux auxquels les élèves ont droit en classe durant toute l'année.

Témoignages :

« Pour le bac, les consignes sont imprimées en Arial 20 maximum. Pour moi, ce n'est pas adapté ».

« Je vais avoir un ordinateur en 6ème mais on a dû faire la démarche en début de CM2. Il faudrait que je puisse l'avoir à l'avance pour m'entraîner. Et ça serait bien aussi que les AESH soient formées à l'ordinateur ».

4. Il n'y a **pas assez de formation à la langue des signes** en classe pour pouvoir communiquer avec les élèves sourds ou malentendants.

Témoignage :

« Dans les collèges tu as le choix entre plein de LV2 mais il n'y a pas de langue des signes ».

B. LES PISTES DE SOLUTIONS

Comment améliorer le dialogue entre les parents, les enfants, les AESH et les enseignants ?

- Mettre en place des discussions hebdomadaires entre les professeurs, les AESH, les parents et les enfants.
- Organiser une réunion de pré-rentrée entre parents, professeurs, AESH et élèves.
- Avoir une semaine d'adaptation avec l'AESH avant la rentrée, ainsi que des échanges personnalisés pour s'adapter aux besoins de l'enfant.
- Sensibiliser les enseignants en début d'année pour leur dire comment faire avec les élèves qu'ils vont avoir dans leur classe.

Comment faire pour qu'il y ait de bonnes relations entre les élèves ?

- Prévoir les moyens de communication adaptés : langue des signes française (LSF), facile à lire et à comprendre (FALC), communication alternative et améliorée (CAA), etc.
- Créer une « blablaroom », ouverte le midi ou durant les pauses, pour que les enfants qui en ont besoin ou envie puissent se rencontrer, discuter et apprendre à se connaître.
- Donner davantage d'informations en classe sur les nouveaux élèves à la rentrée (goûts, jeux préférés, etc.).

Comment faire pour accueillir tous les enfants à l'école et qu'ils se sentent en sécurité ?

- Financer un véhicule adapté pour le trajet entre le domicile et l'école, pour les élèves en situation de handicap moteur.
- Adapter les lumières et le bruit à l'école.
- Donner des casques anti-bruit et créer des endroits sûrs et calmes (exemple : un tipi dans la classe).
- Créer des cours de récréation accessibles et donner la possibilité de faire des jeux accessibles à tous.

Comment faire pour que tous les élèves puissent réussir à l'école ?

- Avoir des règles claires sur la notation des enfants en situation de handicap, en y intégrant leurs aménagements.
- Prévoir une continuité entre les aménagements auxquels les enfants ont le droit durant l'année en classe et les aménagements qui sont mis à disposition lors des examens nationaux (par exemple : le grossissement des caractères nécessaire à une bonne lecture pour les élèves malvoyants).
- Prévoir les aménagements du matériel pédagogique sur toute l'année et en fonction du besoin des élèves, sans rupture.

Annexe : les autres thématiques discutées par le conseil des enfants

- L'accessibilité des jardins publics.
- L'accessibilité des loisirs (parcs d'attraction, zoo, etc.).
- L'accessibilité des transports pour les élèves en situation de handicap moteur et l'aménagement des véhicules de transport pour les personnes à mobilité réduite.
- L'accessibilité du matériel nécessaire aux loisirs et aux activités culturelles : des feutres et crayons de couleurs adaptés, peinture texturée, des livres adaptés dans les bibliothèques (braille, textes agrandis...), audiodescription au cinéma et au théâtre, instruments de musique et partitions adaptés, visites adaptées dans les musées et châteaux, concours de danse adapté...
- Créer des catégories de besoins pour les cartes PMR.

Vote de la contribution présentée à l'Assemblée plénière du CNCPH par le conseil des enfants

Les membres du CNCPH, réunis en assemblée plénière, approuvent et adoptent cette contribution du CNCPH

Le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH)

Le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) est une instance consultative qui organise la participation des personnes handicapées ou de leurs représentants à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques ayant un impact sur l'effectivité des droits et la qualité de vie des personnes handicapées. Présidé par Jérémie Boroy, le CNCPH veille à une meilleure représentation des personnes handicapées et renforce leur participation à la co-construction des politiques publiques.

Le secrétariat du CNCPH est assuré par le Secrétariat général du Comité interministériel du handicap (SG CIH), avec l'appui des services de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Le CNCPH peut être saisi ou s'autosaisir de toutes questions relatives à la politique du handicap. La loi du 11 février 2005 « Egalité des droits et des chances, participation et la citoyenneté des personnes handicapées » renforce ses missions et prévoit que le CNCPH soit saisi de tous les projets de textes réglementaires pris en application de cette loi. D'une manière générale, cette loi donne au CNCPH une mission d'évaluation de la situation des personnes handicapées et de propositions d'actions portées à l'attention du Parlement et du Gouvernement.

CONTACTS

Email : cncph@pm.gouv.fr

Site internet : [Conseil national consultatif des personnes handicapées \(CNCPH\) | info.gouv.fr](https://www.conseil-national-consultatif-des-personnes-handicapées.fr)

Réseaux sociaux :

[Linkedin](#) / [X](#) / [Facebook](#)

